



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/788

Attribution de subventions à 4 associations pour un montant de 15 600 euros au titre du  
Fonds d'urgence culture – Approbation de conventions

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 27 MAI 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

---

**PRESIDENT :** M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU :** Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS :** M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :** Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

**ABSENTS NON EXCUSES :** ?

2021/788 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A 4 ASSOCIATIONS  
POUR UN MONTANT DE 15 600 EUROS AU TITRE DU  
FONDS D'URGENCE CULTURE – APPROBATION DE  
CONVENTIONS (DIRECTION DES AFFAIRES  
CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose  
ce qui suit :

J'ai aujourd'hui l'honneur de vous présenter quatre associations qui ont sollicité l'aide de la Ville dans le cadre de leurs initiatives pour maintenir le lien avec les artistes et les publics dans un contexte de crise sanitaire qui dure depuis de nombreux mois et qui – à ce jour – n'offre pas de perspectives de reprise.

Pour mémoire, le fonds d'urgence culture exceptionnel de 4 millions d'euros voté le 30 juillet 2020, avait fait l'objet d'une forte attente de la part des acteurs culturels qui étaient 359 à avoir répondu à l'appel à projets. 2 632 500 € avaient été attribués au Conseil municipal du 19 novembre à 182 structures et 290 147 € à 97 personnes physiques.

Un reliquat de 1 077 353 € avait été préservé pour 2021 afin de participer aux difficultés économiques des acteurs culturels en 2021 et à apporter des aides à la reprise d'activités. Depuis, 50 000 € ont été attribués au G.I.P. Cafés Cultures lors du Conseil municipal des 25 et 26 mars dernier.

Aujourd'hui, dans un contexte de crise durable, la Ville de Lyon est attentive à accompagner les acteurs culturels dans leurs efforts à maintenir projets et liens avec les artistes et les publics. C'est ainsi que 2 initiatives originales sont mises en place :

### **A ciel ouvert : une exposition dans la ville**

---

**Studio Ganek** – 15 rue Jules Verne à Lyon 3<sup>ème</sup>

Créé en septembre 2019, l'association a pour objet de contribuer au développement de la création contemporaine dans tous les domaines d'expression, tant en France qu'à l'étranger.

A ciel ouvert est une exposition dans la ville, sur 10 jours, à partir du 21 avril, reflet de la création contemporaine lyonnaise. Les lieux d'exposition ayant fermé leurs portes depuis plusieurs mois, ce sont 20 artistes lyonnais qui investissent 140 panneaux d'affichage de la Ville avec des œuvres inédites offertes au regard des passant-es. Ils remettent ainsi l'art et la création au centre de notre quotidien, un souffle de poésie visuelle dans la ville.

La subvention de la Ville de Lyon permet de rémunérer les artistes et l'association qui assure le commissariat. La Direction de la communication prend en charge les impressions des affiches.

La convention cadre jointe au rapport formalise les conditions d'attribution de cette subvention de fonctionnement.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 29 890 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 12 000 €
Etat : 4 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 500 €
Mécénat : 1 000 €
Recettes propres (ventes, prestations de service) : 12 390 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 12 000 € à Studio Ganek.  
Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 - fonds d'urgence : 2 000 €

### **Carnets de création : une chaîne Youtube dédiée à la création**

---

Malgré les restrictions imposées par la crise sanitaire qui ne permettent pas aux salles de spectacle d'accueillir le public, les artistes poursuivent leurs entraînements et répétitions et les lieux culturels lyonnais ont tout mis en œuvre depuis novembre dernier pour optimiser les conditions d'accueil des artistes.

Pour donner à lire ces projets en cours au public et aux professionnels, sur une proposition originale du Théâtre des Célestins, la Ville de Lyon a créé une chaîne Youtube spécifique, mise en ligne le 25 mars 2021. Elle accueille régulièrement des captations réalisées par des professionnels sur les artistes en résidence dans les salles lyonnaises.

Théâtre des Célestins, Maison de la danse, NTH8, Marché gare, Périscope, Cie MA - Théâtre de Guignol, Théâtre du Point du jour et les Scènes découvertes : A thou bout d'chant, Croiseur, Clochards Célestes, Elysée, Espace 44 ont notamment fait part de leur intérêt.

Afin de soutenir la rémunération des équipes audiovisuelles mobilisées sur ces projets, il vous est proposé d'attribuer un forfait de 1200 € aux équipes qui en ont fait la demande (Théâtre des Célestins, Subsistances et Maison de la danse ont financé ces captations sur leurs budgets propres).

### **Théâtre des Clochards Célestes – 51 rue des Tables Claudiennes à Lyon 1<sup>er</sup>**

Lieu de diffusion de compagnies locales émergentes, le Théâtre des Clochards Célestes partage sa programmation entre spectacles dédiés au jeune public et adolescent-es et spectacles pour adultes. La direction s'engage en faveur de l'accompagnement des jeunes équipes artistiques en mettant à disposition son théâtre en ordre de marche, en délivrant des conseils aussi bien artistiques qu'administratifs, en diffusion et en communication et en offrant des co-productions aux compagnies associées.

La captation pour les Carnets de création porte sur Légère Brise, un spectacle de Stéphane Rotenberg et la compagnie Korpüscül.

La convention d'application jointe au rapport formalise les conditions d'attribution de cette subvention de fonctionnement.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 1 200 € au Théâtre des Clochards Célestes.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2021 - fonctionnement : 75 000 €

**MJC Confluence - Marché Gare** – 28 quai Rambaud à Lyon 2<sup>ème</sup>

La MJC dispose d'une salle de spectacle dédiée aux musiques actuelles amplifiées. Labellisé SMAC par le Ministère de la Culture, le Marché Gare joue un rôle clé dans la professionnalisation des groupes en leur permettant de passer le cap entre les cafés-concerts et les salles de plus grande capacité.

Ce projet se développe principalement autour de la diffusion de groupes lyonnais et régionaux (46 % de la programmation) et par l'accompagnement des artistes émergents. La diffusion d'artistes confirmés voire renommés vient enrichir artistiquement la programmation de la salle et son rayonnement national voire international. Chaque année, Le Marché Gare accueille une dizaine de groupes en résidence, une activité indispensable à la chaîne de création et de développement.

Durant la période de travaux et de fermeture de la salle, l'équipe du Marché Gare est devenue nomade et a dû réinventer ses actions et ses manières de faire afin de réaliser autrement son projet artistique et culturel. Les dispositifs d'accompagnement existants ont été maintenus et le travail de création a pu se poursuivre avec des résidences délocalisées, au Périscope ou au Sucre notamment.

La captation pour les Carnets de création porte sur l'artiste lyonnais Grimme en résidence hors les murs dans la salle A thou bout d'chant.

La convention d'application jointe au rapport formalise les conditions d'attribution de cette subvention de fonctionnement.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 1 200 € à la MJC Confluence.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2021 - fonctionnement : 85 000 €

**Compagnie M.A.** – 2 rue Louis Carrand à Lyon 5<sup>ème</sup>

A la tête du théâtre Guignol, la compagnie M.A. crée dans les murs et propose en majorité des spectacles tout public (famille/scolaires) mais également pour un public adulte, ainsi que de l'accueil de compagnies. L'équipe met en place des actions culturelles (hôpitaux, prison, scolaires,...) et de transmission (ateliers manipulation et fabrication de marionnettes : Acting Studio, enfants,...). Elle développe par ailleurs un important travail de mise en valeur du patrimoine grâce à la collection de 265 marionnettes à gaine traditionnelle lyonnaises et les nombreux manuscrits, propriétés de la Ville de Lyon.

La captation pour les Carnets de création porte sur la création de la compagnie M.A. Fripouille dézingue Noël qui se prépare pour décembre 2021.

La convention d'application jointe au rapport formalise les conditions d'attribution de cette subvention de fonctionnement.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 1 200 € à la Compagnie M.A.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2021 - fonctionnement : 120 000 €

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville  
- Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

- 1- Les subventions de fonctionnement pour un montant global de 15 600 € sont allouées aux associations précitées et réparties conformément au tableau ci-dessous :

Studio Ganek (3 <sup>e</sup> )	12 000 €
Théâtre des Clochards Célestes (1 <sup>er</sup> )	1 200 €
MJC Confluence - Marché gare (2 <sup>ème</sup> )	1 200 €
Compagnie M.A. (5 <sup>ème</sup> )	1 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 600 €</b>

- 2- Les conventions cadre et d'application établies entre la Ville de Lyon, l'association studio Ganek, les associations Théâtre des Clochards Célestes, MJC Confluence et Compagnie M.A. sont approuvées.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer les dits documents et à les mettre en œuvre.
- 4- La dépense correspondante, soit 15 600 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, programme SOUTIENAC - opération Fonds d'urgence Culturel (FONDSURG), ligne de crédit 106847, nature 65748, chapitre 65, fonction 30.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET